



## Licenciement abusif et non justifié

Par **Cerbere127**, le **03/03/2018** à **14:34**

Bonjour je été licencié et je suis au prud homme avec mon ancien employeur mon jugement à déjà été remporté 3 fois la troisième fois c est parce-que l avocat de mon ancien employeur à voulu me donner ces conclusion et les papiers de leur défense le jour du jugement et j ai refusé j ai même demandé à ce que l on fasse le jugement en écartant ces pièces ils ont préféré renvoyer je passe le 08/03 et je ne t ai toujours rien reçu. Entre temps j ai eu le statut de la société qui n à jamais changé dessus est marqué que le président a un mandat de 1 ans non renouvelable et cela date de 2015 et j ai été licencié par ce même président qui est en poste depuis 2015 donc voici mes question:

Avait il le pouvoir de me licencié?

Si non comment puis je ajouter à mon dossier les pièces que j ai en main maintenant?

Je vous remercie de vos réponses d avance

Par **morobar**, le **04/03/2018** à **09:20**

Bonjour,

Vu d'ici il ne peut s'agir d'une société qui nommerait son PDG pour un mandat non renouvelable d'un an, tout au plus d'une association.

Cela n'existe pas en matière commerciale.

Par ailleurs le licenciement paraît régulier, procédure menée par le titulaire d'un mandat apparent et non contesté par l'employeur/l'organisation.